

Patricia Adam

Députée du Finistère

La lettre

Présidente de la Commission
de la défense nationale et des forces armées

Actualité Nationale

Septembre

2016
LETTRE

.29.

2^{ème} CIRCONSCRIPTION DU FINISTÈRE

BREST (Centre, Saint-Marc, Kérichen,
Lambézellec, L'Hermitage, La Cavale
blanche), BOHARS, GUILERS, GOUESNOU

Contre les approximations et la surenchère à droite, un peu de sérieux dans le débat sur la défense

Un fait intéressant marque cette rentrée : la droite souhaite une augmentation du budget de la défense. C'est un fait nouveau que je note pour la première fois, et dont on peut se féliciter tant la droite a œuvré par le passé à casser l'outil de défense. Notre ville de Brest, mais ce n'est pas la seule, s'en souvient bien. Faut-il, pour autant, se réjouir de cette conversion ? La réponse est non, car la droite souhaiterait aussi supprimer 100000 postes, par an et sur 10 ans, dans l'administration, ce qui n'est possible qu'à une condition : faire payer les plus pourvoyeuses de postes, à commencer par la défense, l'éducation nationale, la police, la santé, etc. ce qu'elle a toujours pratiqué, et ce qu'elle défend encore aujourd'hui... Qui paiera, d'autre part, le rétablissement du service militaire (tel que la droite, en tout cas, l'imagine...) ? La défense évidemment.

Il n'est donc pas inutile de donner un peu de sérieux au débat sur la défense. 2% du PIB (pensions comprises) doivent être consacrés à notre défense, conformément aux normes consenties entre alliés. Nous sommes aujourd'hui à 1.8 %. Le budget de la défense était de l'ordre de 1.7 % du PIB en 2011, après avoir considérablement diminué en seulement quelques années. L'objectif de 2% n'est pas pour autant un fétiche. Il correspond à la somme de nos besoins militaires. D'une part, c'est la conséquence mécanique des décisions prises par le président de la République depuis 2 ans en raison du durcissement des menaces (en particulier la hausse historique du budget qu'imposent les besoins de recrutement) ; c'est également l'effet du rythme opérationnel actuel ; c'est, enfin, le résultat de nos nouveaux besoins en équipement. Je pense notamment, pour ce qui concerne la seule base de défense Brest-Lorient, à nos besoins dans le domaine de la lutte anti-sous-marine. Brest ne peut rester à l'écart de ce qui se trame aujourd'hui sous les océans : en raison de la prolifération des sous-marins dans le monde, et notamment du redéploiement de la flotte russe dans l'Atlantique Nord, notre dispositif de défense a vocation à évoluer, Brest demeurant en la matière la principale sentinelle de notre sécurité en mer.

Rafale : la reconnaissance du savoir-faire de l'industrie aéronautique militaire française

Je me réjouis de la décision indienne d'acquérir 36 avions Rafale. Par cette décision, c'est l'excellence de notre industrie aéronautique qui est une fois encore reconnue. Ce succès historique est le résultat de l'effort que la nation consacre à sa défense et à son industrie stratégique, autant que l'illustration de notre présence dans le monde et de la confiance qu'elle inspire. Aux côtés du ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, à l'occasion de la cérémonie de signature à New Delhi, je peux en témoigner par les échanges auxquels ont donné lieu son déplacement en Inde.



Actualité Locale

Rentrée scolaire 2016 : visite du collège de Kerhallet

Jeudi 8 septembre, je suis allée à la rencontre du personnel enseignant et des élèves du collège de Kerhallet. L'occasion de constater en cette rentrée 2016 les implications réelles de la réforme des collèges.

J'ai été agréablement surprise de voir qu'à Kerhallet, l'enthousiasme est très vif et les professeurs sont d'ores et déjà pleinement mobilisés autour des enseignements pratiques interdisciplinaires. Ces enseignements visent à permettre aux élèves d'apprendre autrement, en mobilisant des compétences sur un projet pédagogique. Cela se traduit par des réalisations originales et enrichissantes pour les élèves (site internet, bande dessinée, magazine, maquette, etc.), qui sont désormais placés dans une démarche active.

En revanche, la nouvelle répartition des réseaux d'éducation prioritaire a créé un véritable sentiment d'injustice chez le personnel enseignant. Kerhallet bénéficie déjà d'un classement en réseau prioritaire (REP) mais le fait d'être en réseau prioritaire renforcé (REP+) lui accorderait des moyens supplémentaires. A ce jour en Bretagne, seul un collège de Rennes est éligible à la classification en REP+ à concurrence, par exemple, des 12 REP+ dont l'académie de Nantes s'est vu accorder le bénéfice. Les travaux comparatifs entrepris en vue d'évaluer à la fois les situations et les niveaux de ces divers établissements ne permettent pas de justifier cette différence. C'est pourquoi, j'ai, avec mon collègue député Gwendal Rouillard, interpellé la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem dans un courrier que vous pouvez consulter ici.

C'est par le moyen de mesures concrètes qu'il sera possible de sortir par le haut de ces situations conflictuelles et de faire accepter une réforme dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle était indispensable.

Sur Internet

<http://www.patricia-adam.fr>

Permanence en circonscription

43D rue Branda - BP 21041
29210 Brest cedex 1
Tél : 02 98 33 21 80
Fax : 02 98 33 21 83
patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

Accueil et coordination à l'Assemblée Nationale

126, rue de l'Université
75355 Paris cedex 07SP
Tél : 02 98 33 21 80 · Fax : 02 98 33 21 83
padam@assemblee-nationale.fr

Projections

A partir du 28 septembre, réexamen du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique

Après l'échec de la commission mixte paritaire, l'Assemblée nationale est à nouveau chargée d'examiner le projet de loi «Sapin II». Ce texte s'inscrit dans le prolongement de l'action menée depuis 2012 en vue d'accroître la transparence de la vie publique et d'engager la rénovation démocratique (création de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, mise en place du parquet national financier). Les parlementaires socialistes sont pleinement mobilisés afin de réinsuffler au texte hérité du Sénat toute la force qui était sienne au sortir de l'hémicycle.

Réforme des APL : les titulaires de l'allocation adulte handicapé ne sont pas concernés

Les aides personnelles au logement (APL) bénéficient chaque année à 6,5 millions de ménages modestes leur permettant ainsi d'accéder à un logement décent et de s'y maintenir. La loi de finances 2016 a permis la mise en place de 4 mesures visant à simplifier le mécanisme d'attribution des aides, dont le volume est en augmentation continue en France, tout en garantissant la pertinence et le respect de la justice sociale qui préside à leur attribution. Ainsi, depuis le 1er octobre 2016, lorsqu'il est supérieur à 30.000 euros, le patrimoine des allocataires n'apparaissant pas dans le revenu fiscal de référence est pris en compte dans l'assiette de ressources retenue pour le calcul de l'aides. Contrairement à ce qu'il m'est parfois donné d'entendre, cette réforme concerne uniquement les personnes payant un loyer anormalement élevé, les personnes ayant un certain niveau de patrimoine ou celles dont le foyer fiscal est assujetti à l'ISF, et ne s'applique pas aux personnes titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ni aux personnes âgées dépendantes en EHPAD.